

Enseignement en tandem, maîtrise de classe, psychiatrie pour les jeunes, etc.

Session de mars du Grand Conseil Loin de l'attention des médias, le Grand Conseil du canton de Berne a discuté d'importantes questions de politique éducative lors de la session de mars. Avec une rare clarté, il a soutenu les exigences de l'enseignement en tandem au cycle 1.

En principe, il devrait y avoir, dans chaque classe du cycle 1, un taux d'occupation de 150% pour les enseignants. Cette décision a été prise par le Grand Conseil. L'idée de la contrepartie par l'augmentation de la taille des classes n'avait aucune chance d'aboutir et cette demande a été finalement retirée par l'auteur de la motion. La décision du Grand Conseil pour les « 150% de poste pour le corps enseignant par classe au cycle 1 » doit maintenant être concrétisée avec les moyens financiers nécessaires. Toute autre chose serait incompréhensible. Aucune leçon ne doit être supprimée ailleurs. Le droit de certains enfants à un soutien éducatif spécial demeure. Ces leçons sont nécessaires, même si le ratio de soins est amélioré. Tous les enfants en bénéficient et cela soulage les enseignants. L'adoption de la motion de Sabina Geissbühler-Strupler est un pas dans la bonne direction. La première pierre de l'éducation scolaire est posée au niveau de l'entrée à l'école. Le principe selon lequel deux adultes sont toujours présents au cycle 1 permet de s'occuper des enfants de manière adéquate, de les encourager et de les stimuler, de garantir leur sécurité et de gérer calmement les situations conflictuelles. Formation Berne le rappellera aux député·es lorsqu'il s'agira de financer cette décision.

Motions du Jura bernois

Deux motions provenant du Jura bernois ont été débattues. La première, déposée par Tom Gerber, demandait d'examiner l'introduction d'une écriture de base pour la partie francophone du canton. Le Grand Conseil a décidé de suivre l'avis du Conseil-exécutif, à savoir l'acceptation de cette motion sous la forme moins contraignante du postulat. Ceci avant tout parce que la pratique romande est actuellement différente de la partie alémanique. Une seconde motion, signée Peter Gasser, demandait que l'offre décentralisée en matière de pédopsychiatrie et de conseil éducatif dans le Jura bernois soit améliorée. On peut se demander si la décision de Moutier de déménager dans le canton du Jura aura une incidence pour l'Hôpital du Jura bernois qui dispose d'un site de pédopsychiatrie à Moutier. Quoiqu'il en soit, Formation Berne continue à revendiquer une prise en charge suffisante et de qualité pour les régions périphériques et la minorité francophone.

Maîtrise de classe et taxes d'examen

La motion « Renforcer la fonction de direction exercée par les maîtres et maîtresses de classe » de Daniel Wildhaber a été retirée. Le risque de rejet par le Grand Conseil pour des raisons de politique financière était trop grand. Toutefois, le sujet doit être approfondi dans le cadre de la stratégie du personnel de la Direction de l'instruction publique et de la culture, avec la participation de Formation Berne. L'importance des maître·sses de classe est incontestable.

Dans une autre motion, Michael Ritter a demandé la suppression des taxes d'examen pour les gymnases. Mais finalement, parce que cela aurait entraîné un manque à gagner d'un bon demi-million de francs et que les écoles secondaires et les écoles professionnelles auraient

pu être montées les unes contre les autres, le député a retiré la motion. Formation Berne aurait souhaité avoir une discussion de fond sur la question s'agissant de savoir dans quelle mesure l'enseignement secondaire supérieur fait partie de l'enseignement de base et devrait donc être gratuit selon la Constitution fédérale.

Des informations détaillées sur les affaires de politique éducative du Grand Conseil sont publiées sur le site Internet de Formation Berne.

<https://bildungbern.ch/fr/prestations/syndicat>